

LAMARONDE

Le Trésor Public reconnaît les nuisances des éoliennes et accepte des dégrèvements sur la taxe foncière



Jean-Marie Desachy, habitant de Lamaronde, est bien connu des opposants à l'installation d'éoliennes en trop grand nombre sur un territoire. Il s'est, d'ailleurs, présenté aux élections départementales pour mettre ce sujet au cœur de sa campagne électorale et lui donner plus de visibilité. Son village est entouré d'éoliennes et, de sa maison, il a vue sur des éoliennes qu'il

estime trop près de chez lui et dont il n'apprécie pas les lumières clignotantes et le bruit. Son combat collectif s'accompagnant aussi d'un combat individuel, il a envoyé, au service des impôts qui calcule le montant de la taxe foncière, une demande de dégrèvement au titre des nuisances particulières dues aux éoliennes. *« J'ai envoyé ma lettre en août et j'ai demandé une baisse de la valeur locative, à cause de la proximité des éoliennes, comme la loi le permet »,* explique-t-il. Une lettre datée du 16 novembre annonce que les taxes foncières sont baissées de 57 €. Le trésor public reconnaît les nuisances avec ces mots : *« la vision de plusieurs éoliennes constitue un inconvénient notoire... »*

La somme peut paraître dérisoire (pour une taxe de 680 €) mais c'est une reconnaissance qui peut donner des idées à d'autres habitants....